



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 21 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du périscolaire, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2020

Présents : Mesdames : Monique ALLÈGRE, Catherine BLANC, Elisabeth BOMMEL, Lauriane MOINE

Messieurs : Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER, Vincent GOUDON, Fabrice PRAVE (arrivée à 19h09)

Absent excusé : M. Gilles SARACCO a donné procuration à M. Jean-Luc FAUCON et Fabrice PRAVE à Norbert PERRIN

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
Prix de l'eau et l'assainissement 2021	11	0	0	Le Conseil municipal décide de fixer les prix de l'eau et l'assainissement pour 2021 comme suit : raccordement eau : 1 000,00 € abonnement eau : 100,00 € consommation eau jusqu'à 200 m3 : 1,20 €/m3 consommation eau au-delà de 200 m3 : 1,25 €/m3 raccordement assainissement : 2 000,00 € abonnement assainissement : 55,00 € consommation assainissement : 0,50 €/m3 Seuls les raccordements subissent une augmentation, 950 à 1 000 € pour l'eau et 1 800 à 2 000 € pour l'assainissement.
Désignation d'un référent ambroisie	11	0	0	Le Conseil municipal désigne M. Norbert PERRIN en qualité de référent ambroisie de la commune.
Représentation de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCEPPG	11	0	0	Le Conseil municipal désigne les délégués de la CLECT comme suit : - Titulaire : Mme Monique ALLEGRE - Suppléant : M. Norbert PERRIN
Tarifs de location de la maison des associations Derz'ass	11	0	0	Le Conseil municipal fixe les tarifs de location de la Maison Derz'ass comme suit : - gratuité de location aux associations réauvilloises - caution annuelle de 600 € Cette maison DERZ'ASS est réservée pour l'instant exclusivement aux associations de Réauville et à la commune.
Subvention 2020 à l'APE (Association des Parents d'Elèves)	11	0	0	Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 380 € à l'APE, dans le cadre du Noël 2020 des enfants du RPI, 20 € / 2 x 38 élèves = 380 €, la commune de Montjoyer versant également ce même montant.
Subvention Gaïa'sso	11	0	0	Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à Gaïa'sso, pour participer au financement de 5 ateliers consistant à fabriquer des remèdes naturels au cours de la saison 2020/2021.

Travaux Grand' rue : partie pavée

Le Conseil municipal :
 - **accepte** le devis de la Société SO.RO.DI pour un montant de 5 148,00 € H.T, pour la pose de pavés au pied des façades Grand' rue et rue du Couraud,
 - **demande** à M. le Maire de faire parvenir cette délibération à la Préfecture, en complément de la demande de DETR faite en janvier 2020.
 Le Conseil municipal **adopte** les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Investissement	2183-21-34	288,00	10226	160,00
	2051-20-32	420,00		
	2188-21-34	243,00		
	2318-23	791,00		
	Total	1 600,00	Total	1 600,00
Fonctionnement	60623	100,00	70311	1 150,00
	6068	1 716,00		
	615231	2 885,00		
	6455	3 551,00		
	Total	1 150,00	Total	1 150,00

Virements de crédits budget commune M14

11 0 0
 11 0 0

Modification de la délibération relative à la valeur des Domaines pour les biens Dubourg

Le Conseil municipal :
 - **autorise** M. le Maire à réaliser l'acquisition des biens de la succession Dubourg-Meyer pour un coût global de 397 200 €
 - **charge** M. le Maire de rechercher les conditions les plus appropriées au projet et au budget communal de Réauville
 - **charge** M. le Maire de faire le nécessaire pour mener à bien la transaction.

11 0 0

Contrat de prêt à titre gratuit d'un terrain privé pour l'école

Le Conseil municipal **autorise** M. le Maire à signer le contrat de prêt à titre gratuit, annexé à la présente délibération, avec Mme Marijo BOULEAU.
 Ce contrat concerne la parcelle cadastrée section F 640, 425m², pour une utilisation par l'école de Réauville en tant qu'espace récréatif.

11 0 0

Droit à la formation des élus

Le Conseil municipal :
 - **décide** d'adopter la proposition du Maire permettant à chaque élu de bénéficier, pour la durée de son mandat, des droits à la formation ;
 - **précise** que les orientations des formations suivies concerneront les finances, l'urbanisme et la voirie ;
 - **précise** que le montant des dépenses liées à la formation des élus sera plafonnée à 1 881,30 €, représentant 10 % du montant total des indemnités allouées aux élus ;
 - **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune ;
 - **autorise** M. le Maire à signer toute pièce relative à la formation des élus.

11 0 0

La séance est levée à 21h19.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **lundi 19 octobre 2020** à 18h30,

Le Maire
 Norbert PERRIN